



Le Grand Ouest Toulousain

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE



MODIFICATION N°1 DU PLU DE MERENVIELLE

Par arrêté n°24_01_DAT_AR en date du 05 février 2024, le Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE GRAND OUEST TOULOUSAIN a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'urbanisme de MERENVIELLE.

À cet effet, Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné Mme Jeanne-Marie CARDON en qualité de commissaire-enquêteur et M. Éric DE SAINT SALVY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera au siège du Grand Ouest Toulousain du vendredi 24 avril 2026 à 15h au lundi 11 mai 2026 à 19h, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Mérenvielle :

- le vendredi 24 avril 2026 de 15h00 à 18h00 ;
- le lundi 11 mai 2026 de 16h00 à 19h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant l'examen au cas par cas et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-m1-plu-memerenvielle/> ou sur www.grandouesttoulousain.fr.



- en format papier à la mairie de Mérenvielle, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi de 15h00 à 19h00 ;
- mardi de 14h30 à 18h00 ;
- mercredi de 15h00 à 19h00 ;
- vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 18h00 ;

- en format papier au siège de la communauté d'agglomération Le Grand Ouest Toulousain, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Mérenvielle et au siège du Grand Ouest Toulousain ;
- par courrier adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH
- par courrier électronique à l'adresse : ep-m1-plu-merenvielle@democratie-active.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-m1-plu-memerenvielle/> ou sur www.grandouesttoulousain.fr.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur, transmis au Président, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site Internet www.grandouesttoulousain.fr ;
- sur support papier, à la mairie de Mérenvielle et au siège de la communauté d'agglomération.

À l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur, la modification n°1 du PLU de Mérenvielle pourra être soumise à la délibération du Conseil communautaire.